

COMMISSION DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

La Présidente

2014/183

Paris, le 16 septembre 2014

Monsieur le député et cher collègue,

Veillez trouver, ci-joint pour information, copie de la lettre que m'a adressée le 26 août dernier M. Tonio Borg, commissaire européen en charge de la santé, sur la maladie de Lyme.

Je vous prie de croire, Monsieur le député et cher collègue, à l'assurance de ma meilleure considération.

Mme Cadoret

Danielle AUROI

Danielle AUROI

P.J. : 1

Monsieur François VANNSON
Député
Casio de la Poste

TONIO BORG

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, le
A (2014)

26. 08. 2014

02784256

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour votre lettre du 2 juillet 2014, dans laquelle vous m'informez de l'adoption par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale d'une proposition de résolution européenne relative à la maladie de Lyme.

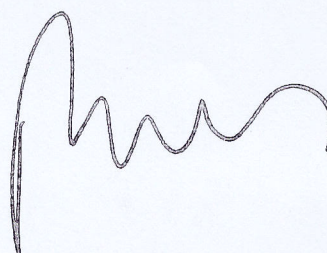
Dans ce texte, la Commission est invitée à adopter un certain nombre de mesures pour faire face à la problématique de la maladie de Lyme.

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) confirme que cette maladie est un problème important et grandissant, et que les différences dans les définitions de cas, les tests de dépistage et les approches de la surveillance rendent difficile la production de données harmonisées pour l'Union européenne.

C'est pourquoi la Commission demandera à l'ECDC d'organiser une consultation d'experts afin de se pencher sur la définition de cas de la maladie de Lyme.

La Commission proposera également, en vertu de la décision n° 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières graves sur la santé, une consultation portant sur l'ajout de la maladie de Lyme à la liste des maladies transmissibles devant faire l'objet d'une surveillance de l'UE. À cet égard, sur la base des informations scientifiques disponibles à ce jour, un certain nombre d'options en matière de surveillance sont à l'étude. Chacune doit encore être évaluée en ce qui concerne sa sensibilité, sa spécificité et sa faisabilité, compte tenu, notamment, de la difficulté de parvenir à une approche harmonisée au niveau européen.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



*Mme Danielle Auroi
Présidente
Assemblée nationale
Commission des affaires européennes
33, rue Saint-Dominique
F - 75007 Paris*